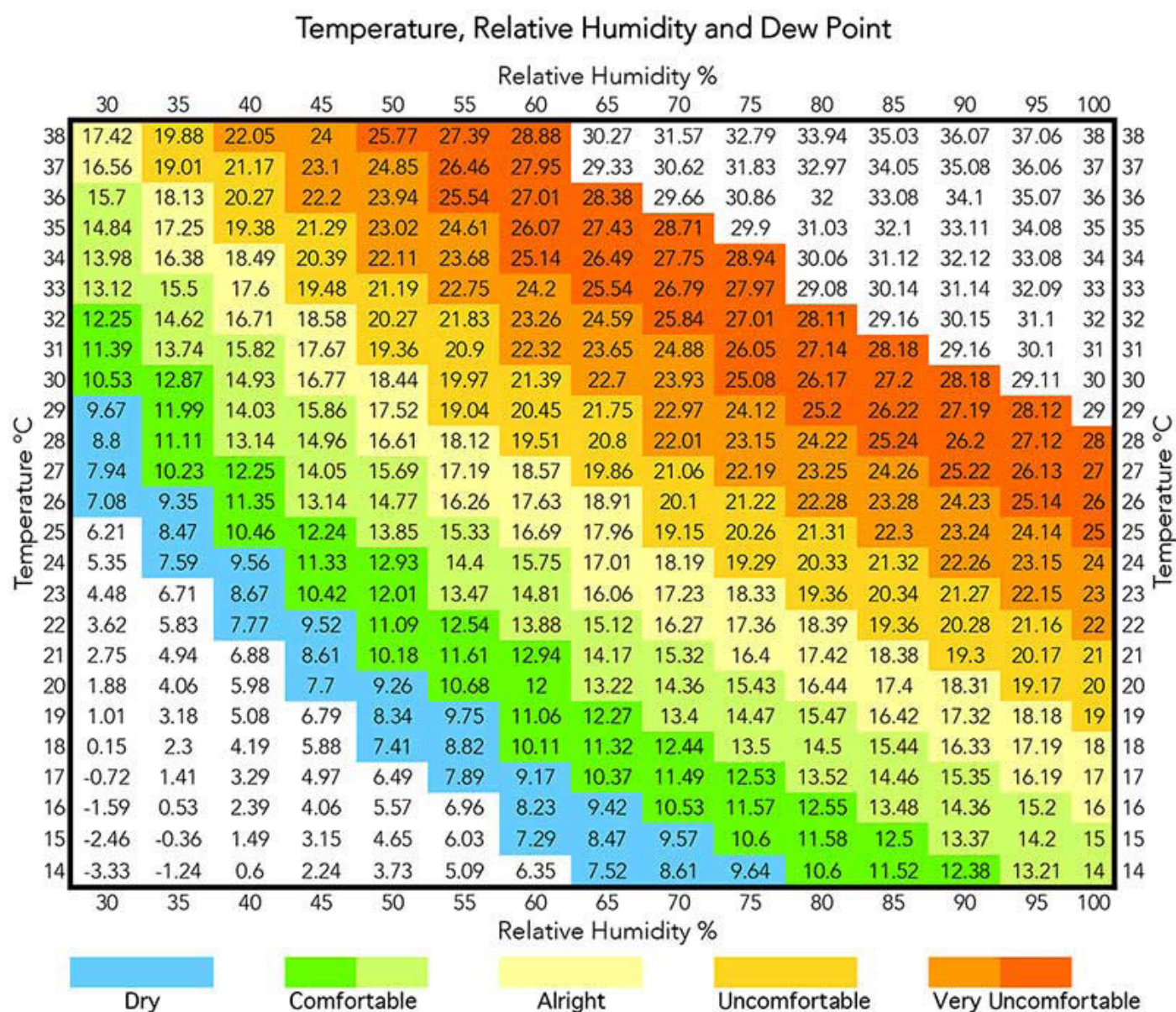


Les parquets de la collection sont compatibles avec les systèmes de chauffage sous-sol du type «réversible» (chauffant et refroidissant). Il est nécessaire que le système soit coulé dans la chape, couvert de minimum 4 cm de chape, et que la température à la surface du sol ne dépasse jamais 28°C. Pour la fonction «refroidissante» il est conseillé que le système soit équipé d'une protection qui évite que la température baisse sous le point de rosée (formation de condensation sous parquet et chape, si l'écart entre la température ambiante et l'eau froide dans les tuyaux est trop important). Si le système n'a pas cette protection, l'utilisateur doit être informé que la température demandée au système n'est pas en dessous du point de rosée. Le tableau ci-dessous indique la relation entre la température ambiante, l'humidité relative et le point de rosée.

Par exemple, s'il fait 28° dans la pièce en été, et que l'humidité monte à 70%, le point de rosée est à 22.01°C. Si vous voulez atteindre une température ambiante de 20°, il faut alors commencer par baisser la température à minimum 22.01°C. Une fois que la température est à 22°, le point de rosée est à 17.23°C (toujours partant d'une humidité de 70%). A ce moment vous pouvez donc mettre le système sur 20°C.



Pour un parquet en général, il est conseillé de maintenir une température de 20° C et une humidité relative de 50 à 55 %.